

Groupe de travail sur la prévention de la violence envers les agents du MAASA

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



Ce groupe de travail avait pour objet la prévention des violences : qu'elles soient d'origine terroriste, liées à des agressions ou à des risques psychosociaux ou subies par les agents du ministère de l'Agriculture. Cette réunion s'inscrit dans un contexte marqué par une montée des menaces multiformes, allant des risques naturels et technologiques aux cyberattaques, en passant par la radicalisation et les actes de malveillance.

Le 15 janvier 2026, un Groupe de Travail (GT) s'est tenu sous l'égide de la SG/SRH (Secrétariat Général des Ressources Humaines) et de la SHFDS (Service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité) pour aborder la prévention des violences – qu'elles soient d'origine terroriste, liées à des agressions ou à des risques psychosociaux – subies par les agents du ministère de l'Agriculture. Cette réunion s'inscrit dans un contexte marqué par une montée des menaces multiformes, allant des risques naturels et technologiques aux cyberattaques, en passant par la radicalisation et les actes de malveillance.

Trois grands axes :

- Présentation des dispositifs de vigilance et de protection,
- Échanges autour du projet d'actualisation de la note de service
- Présentation des formations disponibles

Préambule de M. Aarabi, nouveau président de la formation spécialisée SST :

Le président est intervenu sur les attaques et agressions inadmissibles que les agents peuvent subir dans l'exercice de leur activité professionnelle. Il rappelle les objectifs des points de l'ordre du jour :

- La mise en place des adaptations du plan VIGIPIRATE vise à assurer un cadre plus sécurisé pour les missions du ministère.
- La note de service qui sera rénovée vise à mieux ajuster les mesures des préventions, les aides aux agents.
- La formation sera aussi un socle essentiel pour une montée en compétence et mieux répondre aux agressions.

Dispositifs de vigilance et protection contre les risques majeurs :

Le ministère identifie cinq risques majeurs pouvant affecter les agents et les infrastructures : **naturels** (inondations, vagues de chaleur, tempêtes), **technologiques** (accidents industriels, ruptures de barrages), **sanitaires** (épidémies, épizooties), **cyber** (ransomwares, espionnage, attaques DDOS) et **terroristes** (attentats, radicalisation). Le ministère veut mener une approche globale.

Pour y répondre, le ministère s'appuie notamment sur le **plan Vigipirate**, structuré en trois niveaux (Vigilance, Sécurité renforcée en cas de risque attentat, Urgence attentat). Ce dispositif doit fédérer tous les acteurs (État, collectivités, opérateurs publics/privés et citoyens) dans une approche combinant vigilance, prévention et protection. Il permet une réponse graduée et adaptée selon le niveau de menace, en associant mesures préventives et actions d'urgence.

Le point du jour a concerné la menace terroriste. La menace est sérieuse et propice à des actions individuelles. Le plan **Vigipirate** est **actif en permanence**.

Tous les acteurs sont impliqués : **Etat, collectivités et citoyens** pour avoir une posture de **vigilance, de sécurité et de prévention**. Actuellement, nous sommes en situation **Vigipirate urgence attentat**.

Le ministère prévoit une adaptation à son champ d'action en intégrant les instructions dans les domaines :

- Protection des bâtiments d'administration,
- Protection des établissements d'enseignement agricole,
- Protection de la chaîne alimentaire,
- Améliorer la cybersécurité.

13 domaines sont identifiés et des mesures de prévention et d'action sont prévus dans des documents « **Faire face ensemble** ».

Par ailleurs, un **réseau fonctionnel de Hauts Fonctionnaires de Défense et de Sécurité (HFDS)** a été déployé dans les DRAAF pour accompagner les agents et les établissements. Une attention particulière est également portée à la **prévention de la radicalisation**, avec la désignation d'un **référent radicalisation dans chaque DRAAF /DAAF**, ainsi qu'à la **sécurisation des espaces scolaires**, en collaboration avec les rectorats. A chaque évènement, des actions coordonnées sont activées pour augmenter la prévention.

Pour sensibiliser l'ensemble des personnels, le ministère mise sur des **campagnes de communication interne** et sur la **plateforme Vigipirate** (vigipirate.gouv.fr), qui propose des **guides pratiques** et des **fiches réflexes** pour savoir comment réagir en cas d'attaque. Les agents sont encouragés à signaler toute situation suspecte via la plateforme dédiée : ma-securite.interieur.gouv.fr.

Pour l'UNSA, les mesures mises en place permettent aux agents, aux services et au management de mieux réagir, mieux anticiper. En espérant que ces mesures pour prévenir les risques ne seront pas utiles.

Actualisation de la note de service sur la prévention des agressions :

Cette partie portait sur des échanges sur le projet d'actualisation de la note de service relative à la **prévention, au signalement et à l'accompagnement des agressions et attaques subies par les agents**. Ce texte, en cours de révision, vise à clarifier les procédures pour les victimes, à renforcer leur **protection fonctionnelle** et à améliorer l'accompagnement post-agressions, notamment sur le plan psychologique et juridique. Les représentants du personnel, consultés lors d'une précédente réunion le 5 novembre 2025, ont formulé plusieurs propositions d'ajustement

L'administration a remercié les propositions faites par les organisations syndicales. L'administration a reformulé certaines rédactions pour répondre aux attentes.

Parmi les **mesures particulières** mises en place figurent :

- La **mise en place d'une cellule psychologique** pour les agents victimes de violences.
- Un **soutien juridique renforcé**, incluant une assistance pour les dépôts de plainte avec un soutien de la hiérarchie.
- Une obligation de **formation** pour les **managers** sur la gestion des risques psychosociaux et des violences sexistes et sexuelles (VSS).
- La **systématisation des retours d'expérience** après chaque incident pour en tirer des enseignements et adapter les dispositifs.

La partie « annexes » de la note et le sujet formation des agents sera examinée lors du GT prévention agressions prévu en mars.

Pour l'UNSA, la version de cette note est plus en phase avec les attentes des agents et prévoit plus de mesures pour les protéger. Cette note est un signe positif à confronter aux situations réelles pour éventuellement l'ajuster.